

Mme la Co Présidente

Ma délégation s'allie à la déclaration du groupe de G77+ la Chine et celle du groupe Afrique

Mme la Co Présidente

1/ Chaque Convention internationale ou accord international a son mode opératoire.

Il existe des accords pour lesquels la mise en oeuvre avance et d' autres accords dont la mise en oeuvre traîne les pieds .

Il n'est pas question ici de remettre en cause ces accords internationaux mais de constater que tous sans exception ont un point commun : ce qu'il n'y a pas eu de progrès et d'amélioration dans la protection de l'environnement .

L' objectif serait certes de codifier tous les instruments en un , mais il faudra apporter de la lumière et une valeur à certains principes tel celui du pollueur payeur ; parce que le pollueur détruit l'environnement car il va payer mais il faut lui fixer un seul qu'il ne peut dépasser .

La méthodologie à proposer c'est de renforcer les organes existants tel quel e PNUÉ et de créer une Cour Internationale de l'Environnement qui permettrait de poursuivre les responsables des crimes et délits écologiques internationaux ; car pour que le droit international de l'environnement ait de l'effet il faut sanctionner et pénaliser tous ceux qui enfreignent la loi.

Cette Cour pourra aussi aider les pays à interpréter et à appliquer les différents textes liés à l'environnement qu' ils ont ratifié.

2/ S 'agissant de la structure de gouvernance il faille renforcer les synergies entre tous les accords.

Voilà à ce stade les propositions pour des solutions efficaces à la protection de l'environnement.

Je vous remercie